



## Convention collective

-----  
Par MRD

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail sur lequel il est mentionné que je suis rattachée à la convention collective 3196 mais sur ma fiche de paie il est noté "convention de formation"

Est ce légal ? Laquelle doit être prise en compte. Car les avantages et les inconvénients ne sont pas les mêmes...

En vous remerciant pour votre aide

Marie

-----  
Par kang74

Bonjour

Peut être que cela ne concerne pas la convention collective .  
Sinon cela aurait été stipulé " convention collective des organismes de formation IDCC 1516"

Quelle est l'activité principale de l'entreprise ?

-----  
Par MRD

Bonjour,  
Il est juste noté "convention:Formation"

Ce qui est étonnant c'est que sur le contrat je dépends de la convention des agents de sécurité privée mais je suis assistante formation au sein d'un centre de formation en sécurité privée

-----  
Par kang74

Déjà il ne faut pas voir les choses qu'au niveau de votre établissement, mais au niveau de l'entreprise .

Par exemple, de multiples entreprises ont leur propre centre de formation .

Concretement l'activité pricipale c'est l'activité qui génère le plus de chiffre d'affaire .

-----  
Par MRD

Je me suis peut être mal exprimée. Ma seule entreprise est le centre de formation. Et je ne dépends que de cette entreprise.

-----  
Par MRD

Je me suis peut être mal exprimée. Ma seule entreprise est le centre de formation. Et je ne dépends que de cette entreprise.

-----  
Par CToad

Bonjour,

Il y a sans doute une erreur sur votre contrat (il n'y a en effet aucune logique d'être sur une convention sécurité si vous dépendez de la formation). Vous devriez voir cela avec votre RH mais a priori ce ne sera qu'une erreur de plume,

Bonne journée à vous

-----  
Par MRD

Je ne pense pas que ce soit une erreur car nous sommes 3 dans le même cas...et malgré un poste d'assistante formation nous sommes employées comme agent de maîtrise de niveau 2 échelon 1 comme si nous étions agent de sécurité...

Ce qui est incompréhensible

Je ne sais pas à quelle société le directeur fait appel pour les contrats et les fiches de paie